

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 juin 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de
Largentière
**COMMUNE DE
BORNE**

Le 12 septembre 2021 à 10h le conseil municipal de Borne, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 5 septembre 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 5.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry. Perrin Jean-Michel.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine, Laborde Josette. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Travaux sur la placette de Borne.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 24 mai 2020, le conseil municipal de Borne avait reconnu la nécessité de réaménager la placette de Borne pour en permettre une meilleure utilisation que ce soit pour le stationnement comme pour les festivités. A cette fin, il avait approuvé le devis de l'entreprise Da Costa de Laurac en Vivarais pour la réfection du mur de soutènement pour un montant H.T. de 2500.00€ et celui de l'entreprise Tailland de Borne pour le déplacement de la borne à incendie et divers autres travaux pour un montant estimé à 945.00€ H.T.

Or, pour diverses raisons, malgré plusieurs relances, l'entreprise Da Costa n'a toujours pas débuté les travaux et ne paraît plus en mesure de mener à bien ce chantier. Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Merle Loïc de Loubaresse pour effectuer les mêmes prestations. Ce devis s'élève à la somme de 2400.00€ H.T.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le devis de M. Merle annexé aux présentes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise Merle Loïc pour un montant de 2400.00€ H.T.**
- **De demander au Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL